

Compte rendu du conseil municipal **Jeudi 13 janvier 2011 à 20 h 30**

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, Barbe André 1^{er} adjoint, Beltran François 3^e adjoint, Da Silva Alain 4^e adjoint, Daire Gérard, Azéma Michel, Balazun Geniès, Benezech Patrick, Cathomen Christian.

Absents : Lastra de Natias pouvoir à Génies Balazun, Caroline Pezard pouvoir à André Barbe, Maria Chastang pouvoir à Michel Azéma, Isabelle Nicoud pouvoir à Alain Da Silva.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 20 h 35.

I Débat d'orientation budgétaire 2011 :

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2011, le maire présente au conseil divers projets d'investissement qui pourraient être pris en compte lors du budget primitif 2011. Il propose ainsi :

- Espace fête : acquisition d'une estrade mobile (10 750 €) et de 15 barrières « encierros » selon modèle agréée (6 955 €).
- Réfection du revêtement des terrains de tennis 1 et 2 (12 305 €)
- Mise en place de deux sentiers (patrimoine et sportif) en partenariat avec l'office de tourisme (25 443 €)
- Travaux de voirie : rue de la Sarriette, chemin de Sussargues (début et fin), clos de la Fontaine (reprise du point bas), chemin du bois (portion de la station au domaine des Prémages), chemin du pontil (angle chemin du bois au pont), mas du Baron (en partenariat avec la communauté d'agglomération) : 105 857,79 € ttc.

Ces projets pourront faire l'objet d'un financement notamment dans le cadre du PIC 2011, projet d'intérêt communautaire auprès de l'agglomération et dans le cadre d'un hors programme auprès du conseiller général.

Le conseil donne son accord unanime sur ces projets, autorisant monsieur le Maire à établir les demandes de subventions correspondantes.

II Contrat d'entretien éclairage public :

Le maire expose au conseil que le contrat actuel signé avec l'entreprise Allez vient à échéance, il était reconductible par tacite reconduction avec une durée maximale de quatre ans. M Balazun préconise, comme le prévoient les textes en vigueur, qu'un appel à concurrence (trois entreprises) soit lancé à ce titre. Dossier à suivre.

III Questions diverses :

- ZAC « les Plans » : Le maire fait part au conseil que la commission ad'hoc pour le choix de l'aménageur de la Zac « les Plans » a eu lieu le 10 janvier. Six sociétés ont répondu à l'annonce officielle. La première enveloppe a été examinée, cela consiste à l'examen administratif des candidatures. Les six candidats recevront le dossier de Zac afin qu'ils puissent avant le 11 mars adresser en mairie une proposition sur le projet.
- Régime indemnitaire des agents : Le conseil décide à l'unanimité de reconduire le régime indemnitaire des agents de la commune mis en place depuis quelques années ainsi que les conditions d'attribution réglementaires (critères des notations, suppression ou diminution...). Il est décidé d'octroyer une prime exceptionnelle de départ à la retraite à Mme Jourdan Pierrette.
- Congrès des Maires : Le maire expose au conseil que, bien qu'il a été délibéré lors du vote du budget du montant de participation aux frais de mission pour le congrès des Maires, la perception demande une autre délibération déterminant précisément les personnes qui y ont participé et le détail des frais pris en charge. Cette année monsieur le Maire était accompagné de son 1^{er} adjoint, les frais couvraient le transport et la chambre d'hôtel. Le conseil donne son accord unanime.
- Transfert des charges : Le maire expose au conseil le rapport 2010 de la commission locale d'évaluation des transferts des charges de la Communauté d'agglomération, ce rapport fait ressortir une compensation de 31945,60 €. Cette somme sera inscrite en recettes de fonctionnement sur le budget 2011. Le conseil approuve à l'unanimité ledit rapport.
- Syndicat des eaux : M Cathomen informe le conseil que tous les compteurs d'eau seront changés d'ici le 2^e semestre 2011. Ces nouveaux compteurs permettront d'avoir un système de suivi et d'alerte par internet. Le changement est à la charge intégrale du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21 h 30.